

## PROMULGATION RÉSOLUTION NUMÉRO CA24 19 0273

AVIS est par la présente donné que la résolution ci-après décrite a été adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le **7 octobre 2024**. Cette résolution a été approuvée par le directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du **13 novembre 2024** comme en fait foi le certificat de conformité délivré en date du **14 novembre 2024**.

PPCMOI afin d'autoriser la démolition des bâtiments et la construction d'un développement mixte situés sur les lots portant les numéros 4 314 375 et 4 314 376 du cadastre du Québec (2760 à 3150, rue Remembrance)

La présente résolution est entrée en vigueur le 15 novembre 2024 et peut être consultée à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau. Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 novembre 2024. Fredy Alzate Secrétaire d'arrondissement





PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

## Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Amir Belhaoues, analyste de dossiers du secrétariat du greffe de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la promulgation relative à l'immeuble sis au 715, 7<sup>e</sup> Avenue sur le site Internet de la Ville de Montréal le 4 octobre 2024.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 4 octobre 2024

Amir Belhaoues Analyste de dossiers